



GUIDE TARIFAIRE MARCHE DES PARTICULIERS Année 2018

TARIFICATION EN VIGUEUR AU 01.01.2018

MAJ du 31/10/2018

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée, Société coopérative à personnel et capital variables, agréée en tant qu'établissement de crédit.
Siret n°776 179 335 00026 - R.C. n°776 179 335 RCS PERPIGNAN - Siège social : 30 rue Pierre Bretonneau BP 39923 - 66832 PERPIGNAN CEDEX 9
Société de courtage d'assurance immatriculée à l'ORIAS en qualité de courtier sous le n° 07 029 669.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Tenue de compte	1,10 €/ mois soit pour information 13,20 € / an
Abonnement à des services de banque à distance(1) (Internet) "CAEL ACTION"	gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Service Alerte	2,80 €/mois (forfait de 12 SMS / mois) soit pour information 33,60€/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard (2)	42,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Mastercard (2)	47,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Maestro (2)	32,00 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1 €/ retrait à partir du 4e retrait / mois (Gratuit pour les cartes Gold Mastercard et Visa 1er)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	- En agence - Par Internet 4,10 €opération gratuit
Prélèvement Frais par paiement d'un prélèvement SEPA Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	gratuit gratuit
Commission d'intervention	8,00 € / opération plafond jour : 24,00 € plafond mensuel : 80,00 €
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SECURICOMPTE Plus	24,00 € / an

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à internet

(2) Carte de débit :

Sont notamment considérées comme des cartes de débit :

- les cartes à débit immédiat
- les cartes à autorisation systématique

Les opérations de paiement sont débitées sur le même compte support dans un délai maximal de 48h.

Carte de crédit :

Sont considérées comme des cartes de crédit :

- les cartes à débit différé, qui portent désormais la mention CREDIT. Les opérations de paiement effectuées bénéficient d'un différé de paiement, sans frais d'intérêt, et sont prélevées mensuellement sur le compte support.

- les cartes de crédit associées à un crédit renouvelable. Ces cartes portent la mention "CARTE DE CREDIT".

Les opérations de paiement et retraits effectuées à crédit sont imputées directement sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

- Ouverture/ transformation / clôture
- Relevés de compte
- Tenue de compte
- Services en agence

BANQUE A DISTANCE

- Internet
- Services d'alertes par SMS
- Filvert

MOYENS DE PAIEMENT

- Cartes
- Virement
- Prélèvement
- Chèque

OFFRE GROUPEE DE SERVICES

- Le Compte A Composer
- Offre destinée à la clientèle en situation de fragilité financière
- Offre EKO
- Compte Service Crédit Agricole

IRREGULARITES ET INCIDENTS

- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement

DECOUVERTS ET CREDITS

- Découvert
- Crédit consommation
- Crédit immobilier
- Autres opérations liées aux crédits
(*Aménagements, Garanties, IRA...*)

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

- Epargne bancaire
- Placements financiers - Bourse

OFFRES JEUNES

OPERATIONS A L'ETRANGER

SUCCESSION

ASSURANCE ET PREVOYANCE

AUTRES SERVICES

DATES DE VALEUR

RESOUDRE UN LITIGE

LEXIQUE

OUVERTURE / TRANSFORMATION / CLOTURE

I Ouverture de compte	<input type="checkbox"/> ▲	gratuit
I Désolidarisation de compte joint		40,40 €
I Annulation de procuration		40,40 €
I Clôture de compte	<input type="checkbox"/> ▲	gratuit
I Lettre pour opérations automatiques et récurrentes		gratuit
I Gestion de mises sous tutelle		22,50 €

Services bancaires de base ▲ : les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du code monétaire et financier bénéficient gratuitement des services mentionnés à l'article D312-5 du code monétaire et financier.

Ce service comprend :

- l'ouverture, la tenue et la fermeture du compte
- un changement d'adresse par an
- des Relevés d'Identité Bancaires (RIB) à la demande en fonction de vos besoins
- un relevé de compte mensuel
- l'encaissement de chèques et de virements
- le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre agence bancaire)
- les paiements par prélèvement, virement bancaire, titre interbancaire de paiement
- des moyens de consulter à distance le solde de votre compte
- une carte de paiement dont chaque utilisation sera soumise à l'autorisation de l'établissement de crédit qui l'a émise
- deux chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- la réalisation des opérations de caisse
- la domiciliation de virements bancaires

RELEVÉS DE COMPTE

I Relevé mensuel	<input type="checkbox"/> ▲	gratuit
I Relevé décadaire		2,90 €
I Relevé journalier		14,00 €
I E relevé		
▫ journalier		gratuit
▫ décadaire		gratuit
I Relevé global des avoirs ("Rendez-vous Comptes")		35,60 €
▫ Prélèvement trimestriel		8,90 €
▫ Prélèvement mensuel		2,96 €
I Gestion des excédents de trésorerie ("ACTILIBRE" mandat d'épargne- Ecopage)		35,20 €
▫ Prélèvement annuel		

TENUE DE COMPTE

I Tenue de compte	▲ <input type="checkbox"/> : l'établissement tient le compte du client. Frais perçus par la banque pour la gestion du compte (forfait mensuel)	1,10 €
I Frais de gestion de compte en inactivité (1)	▲ <input type="checkbox"/>	30,00 €
I Délivrance de RIB ou d'IBAN	▲ <input type="checkbox"/>	gratuit

Gestion des clients sous tutelle de l'UDAF des Pyrénées Orientales. (forfait mensuel)

- clients Majeurs Protégés identifiés avant Septembre 2016
- clients Majeurs Protégés identifiés après Septembre 2016

(1) frais prélevés annuellement sur chaque compte inactif, dans la limite de 30 euros et du solde créditeur du compte, après déduction des frais et commissions perçus par la caisse régionale en contrepartie des opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes inactifs et des produits et services bancaires liés à ces comptes.

SERVICES EN AGENCE

I Versement d'espèces ▲ □ : <i>le compte est crédité d'un montant d'un versement d'espèces</i>	gratuit
I Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲ □ : <i>le compte est débité d'un montant d'un retrait d'espèces, effectué sans émission de chèque, dont le décaissement est réalisé au guichet de l'agence</i>	gratuit
I Remise de chèque(s) : <i>le compte est crédité du dépôt pour encaissement d'un ou plusieurs chèque(s)</i>	gratuit
I Mise à disposition de fonds	26,80 €
Frais de recherche de documents : <i>le compte est débité des frais perçus par la banque pour la recherche et l'édition, à la demande du client, de documents concernant le compte</i>	
I Duplicata d'un document et /ou contrat - RDC archivé (y compris désarchivage contrats PREDICA)	
▫ Recherche document < 1 an	15,60 €
▫ Recherche document > 1 an et < 3 ans	29,10 €
▫ Recherche document > 3 ans et < 5 ans	58,10 €
I Recherche complexe	89,60 €
I Photocopie de chèques	
▫ Volume de chèques : de 1 à 3	15,60 €
▫ Volume de chèques : de 4 à 9	29,10 €
▫ Au-delà	<i>nous consulter</i>
I Réédition de documents	
▫ Documents divers (à l'unité)	1,60 €
▫ Relevé De Compte (à l'unité)	3,90 €
I Frais attestations	
▫ Simples	17,60 €
▫ Complexes	35,40 €
▫ Attestations spécifiques : IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)	58,30 €
I Frais de location de coffre fort : <i>le compte est débité des frais de location de coffre-fort</i>	
▫ Petit	114,40 €
▫ Moyen	173,70 €
▫ Grand	230,90 €
✓ Si montant de garantie au-delà de 30 500 € et jusqu'à 150 000 € maxi	
▫ Petit	148,70 €
▫ Moyen	225,80 €
▫ Grand	300,00 €

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : le compte est débité des frais perçus par la banque au titre de l'abonnement

à son offre de services de banque à distance

Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

le compte est débité des frais perçus par la banque à chaque utilisation des services de banque à distance

INTERNET

(tarifs hors coût de communication variable par opérateur)

I Consultation des comptes par Internet " VISION "	▲ □	●	gratuit
I Gestion des comptes par Internet + virements externes " ACTION "		●	offert
I Action Bourse (CAEL Invest Store Initial) (accès aux opérations de bourse)		●	offert
I CAEL Invest Store Integral (abonnement annuel) (facturation prélevée si moins de 24 ordres/an)			96,00 €

Services d'alertes par SMS

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : le compte est débité des frais perçus par la banque au titre de l'abonnement à un service d'alertes

sur la situation du compte ainsi que, le cas échéant, des frais perçus lors de chaque envoi de SMS

● Mini Relevé (consommation)		●	0,30 €
● Alerte SMS (mini 12 SMS)			
- Abonnement service SMS		●	2,80 €
- Consommation service SMS			0,30 €

Jeunes 12 - 25 ANS 1/2 Tarif

- Abonnement service SMS			1,40 €
- Consommation service SMS			0,15 €

● Gestion			
- Abonnement service SMS		●	2,80 €
- Consommation service SMS			0,30 €

Jeunes 12 - 25 ANS 1/2 Tarif

- Abonnement service SMS			1,40 €
- Consommation service SMS			0,15 €

● Alerte achat à distance			
- Abonnement service SMS		●	2,80 €
- Consommation service SMS			0,30 €

FILVERT

I Coût de l'appel uniquement - service gratuit			prix d'un appel
N° non surtaxé : 0 986 988 988			

CARTES

cotisation annuelle

Cotisation carte : le compte est débité du montant de la cotisation carte

Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (sauf cartes Suppletis et l'Autre Carte),
réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère

Carte de retrait

I Carte Libre Service Bancaire Agence (L.S.A) - retraits au(x) seul(s) distributeurs de votre agence	gratuit
I Carte LSB	21,50 €
I Carte LSB MAJEUR PROTEGE	21,50 €
Retrait d'espèces de dépannage (carte minute)	5,10 €

Carte de paiement et de retrait)))**Carte de paiement à autorisation systématique (2)**

L'autre Carte	19,50 €	<input type="checkbox"/>	▲
Mastercard avec contrôle de solde (MAESTRO)	32,00 €		
Mastercard EKO	35,00 €		

Carte de paiement internationale à Débit Immédiat (2)

Mastercard ou Visa	42,00 €
Gold Mastercard ou Visa Premier *	122,00 €

Carte de paiement internationale à Débit Différé (2)

Mastercard ou Visa	47,00 €
Gold Mastercard ou Visa Premier *	124,50 €
World Elite Mastercard *	255,00 €
Visa Infinite *	255,00 €

Carte avec paiement par crédit renouvelable

	Paiement comptant à Débit Immédiat (2)	Paiement comptant à Débit Différé (2)
Cartwin Mastercard ou Visa (3)	42,00 €	47,00 €
Cartwin Gold* Mastercard ou Visa Premier* (3)	122,00 €	124,50 €
Suppletis (3)		

* Bonus : 0,05 € par paiement et retrait DAB CA à déduire de la cotisation carte

Nos Cartes MasterCard/Visa, MasterCard Cartwin/Visa Cartwin, Gold Mastercard/Visa 1er et Gold Mastercard Cartwin/Visa 1er Cartwin sont déclinables en version « sociétaire » (réservées aux clients agréés sociétaires) pour le même tarif.



▪ SANS CONTACT (SC) sur les cartes Mastercard et Visa

(2) Cartes de débit :

Sont considérées comme des cartes de débit :

- les cartes à débit immédiat
- les cartes à autorisation systématique

Les opérations de paiement sont débitées sur le même compte support dans un délai maximal de 48h.

(2) Cartes de crédit :

Sont considérées comme des cartes de crédit :

- les cartes à débit différé, qui portent désormais la mention CREDIT. Les opérations de paiement effectuées bénéficient d'un différé de paiement, sans frais d'intérêt, et sont prélevées mensuellement sur le compte support.
- les cartes de crédit associées à un crédit renouvelable. Ces cartes portent la mention "CARTE DE CREDIT".

Les opérations de paiement et retraits effectués à crédit sont imputés directement sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.

(3) la "CARTWIN" est une carte de crédit, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention "Carte de crédit". Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur l'ouverture de crédit renouvelable.

Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable.

Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,
- carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.

Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

(4) la carte "Suppletis" est une carte de crédit, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention "Carte de crédit". Les opérations de paiement et retrait effectués à crédit sont imputés directement sur le compte de crédit renouvelable à laquelle la carte est rattachée. Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

RETRAIT PAR CARTE

Retrait par carte en euro dans la zone euro ou dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)*

** ou en devise équivalente. Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009)*

Retrait d'espèces au Distributeur Automatique de Billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) :

le compte est débité du montant d'un retrait d'espèces effectué au moyen d'une carte de retrait ou de paiement à un distributeur automatique de billets

I Retrait DAB Crédit Agricole gratuit

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :

le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement

I Retrait DAB en France et zone EURO (5) réseau concurrent 1,00 €

Nombre de retraits :

. Au 1er retrait pour l'autre carte

Forfait mensuel de retraits gratuits de :

. 1 retrait : Carte CB Nationale - MAESTRO

. 3 retraits : Cartes MASTERCARD et VISA

Illimité pour Cartes GOLD, VISA 1er, World Elite, INFINITE

I Retrait DAB **hors zone EURO** (+ Devises hors zone Euro)

• Frais fixes 3,50 €
• Frais proportionnels à l'opération 2,20%

I Retraits effectués avec la carte aux guichets d'autres banques :

✓ ZONE EURO

• commission de retrait Cash C.A. gratuit
• commission de retrait Cash **hors** C.A. 6,90 €

✓ **hors** ZONE EURO

• commission de retrait Cash C.A. 6,90 €
• commission de service 2,20%

(5) Pays de la zone Euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie

PAIEMENT PAR CARTE

Paiement par carte en euro dans la zone euro ou dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)*

** ou en devise équivalente. Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009)*

I Paiement par carte (la carte est émise par la banque) : *le compte est débité, de façon immédiate*

ou différée, du montant d'un paiement par carte

✓ ZONE EURO

• commission de service gratuit

✓ Autres paiements par carte (**hors** ZONE EURO)

• Frais fixes 0,35 €
• Frais proportionnels à l'opération 2,20%

I Retrait POINT VERT

. Point Vert SUD MED gratuit

. Point Vert autre CA gratuit

AUTRES OPERATIONS CARTE

I Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque : *le compte est débité des frais perçus par la banque lorsque celle-ci bloque une carte et s'oppose à toute transaction en cas d'utilisation abusive de cette carte par le titulaire.*

I Opposition carte pour perte et vol	gratuit
I Opposition sur carte pour utilisation abusive	gratuit
I Envoi de carte en recommandé	7,10 €
I Commande de carte urgente	16,50 €
I Réédition de code confidentiel	10,50 €
I Renouvellement de la carte suite Perte ou Vol	10,50 €
I Recherche sur paiement carte	13,50 €
I Contestation injustifiée de paiement carte	24,20 €
I Frais de capture de carte suite à opposition abusive	53,00 €
I Frais de restitution carte capturée	45,00 €
I Frais de gestion situation risquée	1,50 €
I Mainlevée d'opposition Banque de France	25,00 €
I SECURIWEB (par mois)	1,25 €
I SECURIWEB Premium (par mois)	2,50 €

VIREMENT

Virement SEPA (*) ▲

(*) *pays de la zone SEPA => cf carte en fin de guide*

Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement permanent SEPA) : *le compte est débité du montant d'un virement SEPA permanent libellé en euros au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France ou dans n'importe quel pays de la zone SEPA*

▪ Virement SEPA permanent

Frais par virement permanent : *le compte est débité des frais perçus par la banque pour l'émission d'un virement permanent*

✓ *Mise en place*

Frais de mise en place d'un virement permanent : *le compte est débité des frais perçus par la banque pour la mise en place d'un virement permanent*

I Mise en place d'un virement permanent interne Agence	gratuit
I Mise en place d'un virement permanent externe par Internet	gratuit
I Virement permanent interne agence - Tarif unitaire	gratuit
I Virement permanent externe émis Agence - Tarif unitaire	1,45 €
I Virement permanent externe émis par Internet - Tarif unitaire	gratuit

▪ Virement SEPA occasionnel

Frais par virement occasionnel : *le compte est débité des frais perçus par la banque pour l'émission d'un virement occasionnel comportant les coordonnées bancaires correctes du bénéficiaire*

I Virement occasionnel interne émis Agence	gratuit
I Virement occasionnel externe émis par Internet - Tarif unitaire	gratuit
I Virement occasionnel externe émis Agence - Tarif unitaire	4,10 €
I Rejet de virement	20,00 €
I Rejet technique sur virement émis	7,50 €
I Virement spécifique orienté trésorerie (VSOT) - Tarif unitaire	17,00 €

● Virement SEPA Mail

I Virement émis via la BAM pour règlement de factures ("e-facture") débiteur	gratuit
--	---------

PRELEVEMENT

▪ Prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA : *le compte est débité des frais perçus par la banque pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA*

I Frais de mise en place d'un mandat de Prélèvement SEPA	<input type="checkbox"/>	▲	gratuit
I Enregistrement du mandat (autorisation de prélèvement)			
✓ prélèvement "migré"			gratuit
✓ prélèvement "natif"			gratuit

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA : *le compte est débité des frais perçus par la banque pour le paiement d'un prélèvement présenté par le créancier*

	<input type="checkbox"/>	▲	gratuit
I Création d'une liste d'autorisation			gratuit
I Lettre d'information Premier prélèvement "First" (forfait mensuel) - <i>facturation appliquée si le service a été demandé par le client</i>			1,00 €
I Opposition sur avis de prélèvement / TIP			gratuit
I Migration d'une opposition			gratuit
I Révocation d'un mandat			gratuit
I Copie d'un mandat			15,60 €
I Notification de refus			gratuit

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision : *le compte est débité des frais perçus par la banque quand le solde disponible du compte est insuffisant pour régler le montant du prélèvement présenté au paiement par le créancier et que l'opération est rejetée (frais intégrant la commission d'intervention et la notification)*

20,00 €

NB : en cas de 2nd rejet de la même opération, le client pourra demander le remboursement des frais prélevés

I Rejet de prélèvement pour autre motif que défaut de provision			20,00 €
I Rejet avant échéance			gratuit
I Courrier dépassement de seuil			1,50 €

CHEQUE

I Paiement d'un chèque : *le compte est débité du montant d'un chèque émis et que le bénéficiaire a présenté au paiement*

I Frais d'envoi de chéquier : *le compte est débité des frais d'envoi d'un ou plusieurs chéquiers*

✓ Envoi simple de chéquier à domicile			gratuit
✓ Envoi de chéquier en recommandé simple			7,10 €

I Mise à disposition chéquier en agence

I Frais d'émission d'un chèque de banque : *le compte est débité des frais perçus*

par la banque pour l'émission d'un chèque de banque

I Chéquier non pré barré et endossable

I Chèque non-conforme

I Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur : *le compte est débité des frais perçus*

pour opposition sur un ou plusieurs chèques

I Chéquier Talon à gauche

I Destruction d'un chéquier non remis

I Frais de gestion sur chèque retourné impayé

OFFRE GROUPEE DE SERVICES

PRIX NETS
Janvier 2018

Cotisation à une offre groupée de services : le compte est débité des frais perçus par la banque au titre de la cotisation d'une offre groupée de services

Le Compte A Composer - Commercialisé depuis Octobre 2012

Le Socle * 2,10 €

La détention du socle est obligatoire pour toute souscription d'un module par mois

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc)

Crédit Agricole En Ligne "Action"

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur

- Alerte essentielle - mise à disposition et/ ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte mensuel papier ou électronique

Frais d'envoi de chéquier et de la carte à domicile (pour les renouvellements)

Information premier prélèvement SEPA

Opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Dossier Familial (3 mois gratuits sur abonnement annuel)

* ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Dossier Familial

I Module Maîtrise du découvert (module souscrit à partir du 01/01/2017)

- Assurance Sécuricompte Découvert

- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert

- Ristourne des intérêts débiteurs

▫ découvert de 1 à 500 €	2,15 €/ m
▫ découvert de 500,01 à 1 000 €	2,90 €/ m
▫ découvert de 1 000,01 à 2 000 €	3,80 €/ m
▫ découvert de 1 200,01 à 2 000 €	5,00 €/ m

I Module Maîtrise du découvert (module souscrit avant le 01/01/2017)

▫ découvert inférieur ou égal à 300 €	1,30 €/ m
▫ découvert de 300,01 à 800 €	2,10 €/ m
▫ découvert de 800,01 à 1 200 €	2,90 €/ m
▫ découvert de 1 200,01 à 2 000 €	3,75 €/ m
▫ découvert supérieur à 2 000 €	5,10 €/ m

I Module Budget Assurances

▫ niveau standard	1,70 €/ m
▫ niveau premium	3,50 €/ m

I Module Compte Sécurisé

▫ niveau standard	2,70 €/ m
▫ niveau premium	4,30 €/ m

I Module Epargne Pilotée

▫ niveau standard	2,10 €/ m
▫ niveau premium	2,90 €/ m

I Module Suivi@ssuré

▫ niveau standard	3,10 €/ m
▫ niveau premium	3,90 €/ m

Options du CAC (depuis le 14/10/2013)

I SECURIZEN	1,90 €/ m
I SECURILIVRET	1,90 €/ m

I Dégressivité tarifaire

applicable sur le montant total (socle + module)

- 5 % si total souscrit de 4 à 4,99 €
- 10 % si total souscrit de 5 € à 6,99 €
- 15 % si total souscrit de 7 € à 8,99 €
- 20 % si total souscrit > ou = à 9 €

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière :**le Compte à Composer Module Budget Protégé (6)**

module destiné uniquement aux clients n'ayant pas la possibilité de disposer d'un chéquier, sous réserve de l'acceptation de la banque

Le Socle *

2,00 €/ m

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) :

Crédit Agricole En Ligne "Action"

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- *Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur*
- *Alerte essentielle - mise à disposition et/ ou envoi des moyens de paiement*

Relevé de compte mensuel papier ou électronique

Frais d'envoi du chéquier et de la carte à domicile (pour les renouvellements)

Information premier prélèvement SEPA

Opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Dossier Familial (3 mois gratuits sur abonnement annuel)

** ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Dossier Familial*

I Modèle Budget Protégé**offert**

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : "l'Autre Carte"

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

Alerte solde disponible (1 fois/ semaine)

Plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4€/ opération et à 20 €/mois.

Plafonnement des frais d'incident : réduction de 50 % et plafonnement à 30 €/mois pour les frais suivants :

- *les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision*
- *les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé*
- *le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision*
- *les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision*

2 chèques de banque par mois

1 changement d'adresse 1 fois/an

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

Fourniture de Relevés d'Identité Bancaire (RIB)

(6) En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offre EKO (commercialisée depuis le 30/11/2017)

2,00 €/ m

I Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit Agricole En Ligne "Action"

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

*Alerte SMS si solde du compte inférieur à 20 €**Alerte SMS mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement**Alerte SMS essentielle - solde débiteur**Alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeur Crédit Agricole*

E-relevé mensuel

I Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit immédiat et à autorisation systématique)- Cotisation carte : "Mastercard EKO"

Renvoi du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte

Opposition faite par le titulaire de la carte

Frais de refabrication de la carte

Opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Chéquier

I Retraits d'espèces par carte

Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale Sud Méditerranée

Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets d'autres Caisses Régionales de Crédit Agricole

Retraits d'espèces dans les pays de l'Espace Economique Européen : 25 retraits/an en euro ou en devise

Retraits d'espèces hors pays de l'EEE : 10 retraits/an

**Bon à savoir !**

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible.

Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliqués les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 22,00€ / chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 42,00€ / chèque

Tous les produits, services et opérations non listés ci-dessus sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert et d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre eko. Cette résiliation entrainera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

OFFRE GROUPEE DE SERVICES

PRIX NETS
Janvier 2018

COMPTE-SERVICE CREDIT AGRICOLE PARTICULIERS

Fin de commercialisation en Septembre 2012

. INITIAL (stock)	annuel	32,70 €
<i>Renouvellement ouvert avant 01.06.2014</i>		
. INITIAL (stock)	annuel	42,60 €
<i>Renouvellement ouvert après 01.06.2004</i>		
. INITIAL (stock)	annuel	42,60 €
		3,55/m
. PRELUDE		gratuit
"Droit au compte" (Service bancaire de base)		
. PRELUDE Plus		gratuit
<i>Offre destinée uniquement aux clients n'ayant pas la possibilité de disposer d'un chéquier, sous réserve de l'acceptation de la banque.</i>		
. ÉQUILIBRE (stock)	annuel	70,20 €
	mensuel	5,85€/m
. SÉCURITÉ (stock)	annuel	78,60 €
. SERENITE (stock)	annuel	78,60 €
	mensuel	6,55€/m
. CONFORT (stock)	annuel	105,60 €
	mensuel	8,80€/m
. OPTIMUM (stock)	annuel	105,60 €
	mensuel	8,80€/m
. MOZAIC (18 - 25 ans) (stock)	annuel	30,00 €
		2,50€/ m
. MOZAIC SANS OC (12 - 17 ans) (stock)	annuel	12,00 €
		1,00€/ m

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier

I Tarif à l'opération	8,00 €
I Plafond journalier (3 opérations/j)	24,00 €
I Plafond mensuel	80,00 €

Opérations particulières

I Frais de retour courrier adresse erronée (NPAI)	18,90 €
---	---------

Frais par saisie attribution : le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure judiciaire engagée par un créancier pour obtenir une somme qui lui est due

I Saisies attribution (1)	110,00 €
---------------------------	----------

Frais pour avis à tiers détenteur : le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure de l'administration fiscale pour l'obtention d'une somme qui lui est due

I ATD - Avis à Tiers Détenteur (1)	110,00 €
------------------------------------	----------

Frais par opposition administrative : le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure du Trésor Public pour le recouvrement de sommes dues à l'Etat notamment au titre d'amendes ou de condamnations pécuniaires de caractère pénal

I Opposition administrative (1) - Frais limités à 10 % maximum du montant dû au Trésor Public	110,00 €
---	----------

I Frais sur oppositions administratives inopérantes	55,00 €
---	---------

Frais par opposition à tiers détenteur : le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure des collectivités territoriales, établissements publics locaux et d'autres catégories d'organismes pour l'obtention de sommes qui leur sont dues

I Opposition sur avis à tiers détenteur	110,00 €
---	----------

(1) Gestion spécifique des comptes du client (blocage, examen mouvements) -

Au 1er acte le client est facturé automatiquement, facturation manuelle au delà.

I Mesures exécutoires inopérantes	55,00 €
-----------------------------------	---------

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé : le compte est débité des frais perçus par la banque lorsqu'elle informe le client, par lettre, que le solde du compte est débiteur (négatif) sans autorisation ou a dépassé le montant ou la durée du découvert autorisé

I Lettre d'information au FICP	gratuit
--------------------------------	---------

I Déclaration au FICP	gratuit
-----------------------	---------

I Lettre d'information caution(s) au 1er impayé	5,70 €
---	--------

INCIDENT DE PAIEMENT

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision : le compte est débité des frais perçus par la banque quand elle informe le client, par lettre, qu'il a émis un chèque sans provision	
I Lettre d'information préalable (MURCEF)	14,20 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision : le compte est débité des frais forfaitaires perçus par la banque pour un rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision	
I Forfait chèques sans provisions ≤ 50 €	30,00 €
Facturation plafonnée à 6 chèques rejetés par jour	
I Forfait chèques sans provisions > 50 €	50,00 €
Facturation plafonnée à 6 chèques rejetés par jour	
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques : le compte est débité des frais perçus par la banque pour mettre en œuvre l'interdiction pour le client d'émettre des chèques signalée par la Banque de France	
I Frais de mise en IB externe (frais de propagation) (à l'initiative autre banque)	30,00 €
I Chèques émis sur interdiction bancaire	37,00 €
Facturation plafonnée à 6 chèques présentés par jour	
I Frais de gestion IB	2,20 €
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision : le compte est débité des frais perçus par la banque quand le solde disponible du compte est insuffisant pour régler le montant au paiement par le créancier et que l'opération est rejetée du prélèvement présenté (frais intégrant la commission d'intervention et la notification)	
I Rejet de prélèvement pour provision insuffisante	20,00 €
<i>Aplication du décret 2007-1611 sur le plafonnement des frais de rejet depuis le 16/05/08 :</i>	
si prélèvement > ou = à 20 €: 20 €	
si prélèvement inférieur à 20 €: pas de frais = GRATUIT	
NB : en cas de 2nd rejet de la même opération, le client pourra demander le remboursement des frais prélevés	
I Frais de non exécution d'un virement permanent pour défaut de provision :	
le compte est débité des frais perçus par la banque quand l'ordre de virement permanent n'a pas pu être	
	20,00 €

DECOUVERTS ET CREDITS

PRIX NETS
Janvier 2018

▪ **Découvert**

Commission d'engagement sur OCP (Ouverture de Crédit Personnel)	1,00%
Minimum :	42,70 €

▪ **Crédit consommation**

P.P.A

▪ Frais de dossier	1,00%
Minimum :	50,00 €
Maximum :	500,00 €

PACs (SOFINCO)

▪ Frais de dossier	1,00%
--------------------	-------

Bonus jeunes actifs CSCA

▪ Frais de dossier	1,00 €
--------------------	--------

SUPPLETIS

▪ Frais de dossier	gratuit
--------------------	---------

OFFRE BIENVENUE

▪ Frais de dossier	gratuit
--------------------	---------

▪ **Crédit immobilier**

ÉPARGNE LOGEMENT

. Frais de dossier	Gratuit
--------------------	---------

PRÊTS A TAUX 0 %

. Frais de dossier	gratuit
--------------------	---------

PRÊTS RELAIS

. Frais de dossier	0,50%
Minimum	200,00 €
Maximum	1 500,00 €

Renouvellement Court Terme relais :

50 % des frais de dossier en vigueur lors du renouvellement

PC et PTH

. Frais de dossier	1,00%
Minimum	500,00 €
Maximum	2 500,00 €
. Offre Primo Accédant (forfait)	500,00 €

PRÊTS PAS

. Frais de dossier	1,00%
Maximum	500,00 €

Autres opérations liées aux crédits

AMENAGEMENTS / REAMENAGEMENTS

▪ aménagements simples

Modification compte prélevé	45,20 €
Changement de bénéficiaire prêt	45,20 €
Modif. Date d'échéance	45,20 €
Modification périodicité échéance	45,20 €

Activation offres "Souplesse"

- pause	34,40 €
- modulation	34,40 €
- double mensualité	34,40 €
- interruption	34,40 €

▪ aménagements complexes

Aménagement de durée	217,20 €
Pauses et reports (à l'exception d'une pause d'un mois, d'une modulation d'échéance de +/- 30 % et d'une demande de mise en place d'une double mensualité)	217,20 €
Différé total ou d'amortissement (ajout, rallongement, diminution)	217,20 €
Aménagement paliers	217,20 €

Activation offres "Souplesse"

Temporaire court terme	217,20 €
Temporaire projet	217,20 €

▪ réaménagements *

Aménagement de taux révisable à taux fixe (hors période)	
Aménagement de taux	frais de
Changement de produit	dossier :
Changement de lois de variation ou révision	
Changement index de marché ou taux CR	300,00
Passage de fixe en variable ou révisable	

* Une Indemnité Conventionnelle de Réaménagement (ICR) pourra, en sus, être demandée, pour dédommager la Caisse Régionale du préjudice financier subi du fait de l'acceptation de la baisse du taux initial du crédit.

ATTESTATIONS▪ **attestations simples**

Attestation de prêt soldé (prêts soldés, encours)	17,60 €
Attestation de prêt (divers)	17,60 €
Rédition du tableau d'amortissement	17,60 €
Demande de décompte*	17,60 €
Duplicata des récapitulatifs de fin d'année	17,60 €
Attestation fiscale Habitat Locatif	18,60 €

* pas de facturation sur les décomptes d'offres de prêts relevant de la DCI (Directive Européenne du Crédit Immobilier) depuis le 01/07/2016

▪ **attestations complexes**

Attestations complexes établies manuellement	35,40 €
- sur plusieurs années	154,30 €

GARANTIES

Gage sur véhicule	125,00 €
Mains levées diverses	49,50 €
Avenant tous objets	141,90 €
Délégation de créance (transfert de responsabilité)	79,50 €
Résiliation police d'assurance	25,80 €
Modifications de garantie d'un prêt pour sureté sur lequel le gage n'a pas pu être inscrit	25,80 €
Modifications de garantie	25,80 €
Transfert d'hypothèque ou translation	79,60 €
Affectation hypothécaire	78,00 €
Donation	49,00 €
Substitution de caution	171,00 €

IRA - Indemnités de Remboursements Anticipés

Elles ont pour objet de compenser pour le prêteur la perte ou le manque à gagner
Qui peut résulter de la rupture avant son terme contractuel d'un engagement de prêt.

COURT TERME

gratuit

MOYEN LONG TERME**Crédits Conso° et Habitat**

prise d'IRA

Habitat Scrivener 2

- Taux fixe et Révisable

prise d'IRA

CAPE 1 et 2

. Prêts épargne logement

gratuit

. Prêts à barème et PC

prise d'IRA

. Tx variable/indexé TRCAM et Livret A

prise d'IRA

. Autres MLT Tx fixe

prise d'IRA

NB. : Pour les règles particulières, prendre contact avec l'unité Evènements Prêts

CAUTIONS et frais divers

▪ **Caution CAMCA**

Prélèvement de commissions CAMCA selon 3 types de tarification liés à l'éligibilité du projet (barème de 0,75 % à 2 %)

▪ **Caution Crédit Logement**

Prélèvement de la commission sur le compte client pour règlement par chèque à Crédit Logement -

Le coût de la caution de Crédit Logement est calculé par rapport au montant cautionné, il comprend deux parties :

- . Une commission de caution conservée par Crédit Logement (150 €, 300 € ou Mx 0,50 % suivant le montant du prêt)
- . Une participation à un Fonds Mutuel de Garantie (Mx 0,87 % + 210 €) pour partie restituée (environ 75%) à l'emprunteur en fin de prêt.

Conditions spécifiques pour les prêts Épargne Logement et les crédits relais : 2 % du montant emprunté (commission 0,50 %, participation au FMG de 1,50%)

CAUTIONNEMENTS BANCAIRES DONNES

Coût d'établissement du dossier et frais d'étude financière.

Rémunération de l'engagement pris par la C.R. de payer à la place du débiteur si celui-ci est défaillant

I Caution "Good Loc" et autres (avec 30 € de frais de dossier)	1,50%
NB : 1 % pour les étudiants - 0 € frais de dossier	
I Dépassement de plafond légal de construction (Surface Hors Œuvre Nette - SHON)*	1,00%
I Imposition de retard /Direction Générale des Impôts (DGI)*	1,00%
I Droits de succession*	1,00%
* minimum de 51,00 €	
I Frais de mise en conformité	98,50 €
I Frais sur mise en place de délais	34,40 €
I Information des cautions - tous prêts (clients particuliers)	13,20 €
I Commission d'avance sur titres	gratuit

Epargne bancaire

I Transfert de produit d'épargne vers une autre banque	101,50 €
I Attestation de cession de droits CEL/PEL	78,00 €
I Frais cession entre vifs de produits	37,30 €

Placements financiers - Bourse**DROITS DE GARDE**

Les droits de garde sont calculés sur la valeur boursière du portefeuille du client au 31 décembre précédent la date du prélèvement.

Les clients de moins de 25 ans sont exonérés de droits de garde.

Les bons d'épargne CA SA et les Parts Sociales CR sont exonérés.

Les comptes titres composés uniquement d'actions CA.SA

(et de parts sociales le cas échéant) seront exonérés de droits de garde.

Prélèvement minimum **33,00 €** maximum **388 €** par dossier titres.

Les portefeuilles titres ≤ à 150 € auront un prélèvement minimum de 11,80 €.

La facturation des droits de garde constitue une participation du client aux frais de gestion facturés à la CR par le dépositaire des titres (SCT - Service Central Titres)

I Droits fixes	28,50 €
I Droits proportionnels	
. Valeurs CAM	0,060%
. Valeurs hors CAM	0,280%
. Valeurs étrangères	0,400%
. Titres nominatifs	0,510%
I Commission par ligne	3,70 €
I Opposition sur bons	52,00 €
I Commission de transfert de titres hors C.A.	
. Frais fixes	110,10 €
I Frais sur PEA / CTO sans valeur	11,80 €

ACTIONS / BONS DE SOUSCRIPTION / OBLIGATIONS*Tarification hors frais de marché*

I Frais de négociation	1,55%
I Forfait par ligne/relit	1,60 €
<i>Minimum</i>	21,10 €
I Droits sur action	1,55%
<i>Minimum</i>	3,90 €
I Service de règlement différé (SRD)	0,024%
<i>Minimum</i>	3,90 €
I Prorogation ordre SRD	0,024 % par jour de portage
<i>Minimum</i>	MINI = 3,70 €
I Valeurs étrangères cotées à l'étranger	nous consulter

DIVERS BOURSE

Tarifs spécifiques BAM

■ Invest Store Initial

- Abonnement	gratuit
- Frais de négociation /ordres transmis par Internet	0,70%
<i>Minimum</i>	8,40 €
- Droits sur action	0,70%
<i>Minimum</i>	3,10 €

■ Invest Store Intégral

- Abonnement annuel	96,00 €
. ordres < 1100 €	0,99 €
. ordres > 1100 €	0,09%
. ordre sur étranger	0,50%
<i>Minimum</i>	17,10 €

NB : si + de 24 ordres/an, abonnement gratuit

Frais divers

I SICAV HORS CAM (Achat)	0,830%
<i>Minimum</i>	4,40 €
I Ordres non exécutés	gratuit
I Titres non cotés	89,80 €
· Frais de gestion à l'opération	51,00 €
I Duplicata IFU	26,30 €
I Mise en nominatif	gratuit

OPERATIONS SUR OR

I ACHATS	2,65%
<i>Minimum</i>	39,70 €

I VENTES

Frais	2,65%
Mise sous sac plombé (pièces)	8,50 €
Recherche d'effigie / pièce	1,00 €
NAPOLÉON 3 non lauré	1,00 €

Frais d'expertise

. Petites pièces

1 à 50 pièces	8,50 €
au delà / pièce	1,00 €

. Grosses pièces

1 à 50 pièces	8,50 €
au delà / pièce	1,00 €

Bulletin essai / lingot	59,10 €
-------------------------	---------

MOYENS DE PAIEMENT**cotisations annuelles****Cotisation carte pour les 12/17 ans**

Carte Cirrus MOZAIC de retrait	13,00 €
Carte Mastercard Mozaic de paiement avec contrôle de solde	19,00 €

Cotisation carte pour les 18/25 ans

Carte Mastercard Mozaic de paiement avec contrôle de solde	19,00 €
Carte Mastercard Mozaic de paiement classique	21,00 €
Carte internationale Mastercard à débit immédiat 18 - 25 ans	21,00 €

Carte Mastercard ou Visa (classique ou Sociétaire)

- à débit immédiat	21,00 €
- à débit différé	23,50 €

Carte GOLD Mastercard ou Visa Premier (classique ou Sociétaire)

- à débit immédiat	61,00 €
- à débit différé	62,25 €

Carte World Elite ou Visa Infinite (classique ou Sociétaire)

127,50 €

PAIEMENT ET RETRAIT PAR CARTE**Retrait par carte**

Retrait par carte en euro* dans la zone euro ou dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

* ou en devise équivalente. Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009)

Les retraits d'espèces au distributeur automatique de billets

Retrait DAB réseau concurrent et dans la zone Euro

Nombre de retraits :	4 retraits gratuits / mois	0,50 €
I Retrait DAB Crédit Agricole		gratuit

I Retrait DAB hors zone Euro

▫ commission par retrait	gratuit
▫ commission de service (frais proportionnels)	gratuit

I Retraits effectués avec la carte aux guichets d'autres banques : (hors zone €)

• commission de retrait Cash C.A.	3,45 €
• commission de service	1,10%

Paiement par carte

Paiement par carte en euro* dans la zone euro ou dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

* ou en devise équivalente. Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009)

I Commission sur paiement carte :

- en France et dans la zone Euro	gratuit
- dans les pays hors Zone Euro	
▫ commission par retrait	gratuit
▫ commission de service (frais proportionnels)	gratuit

I Réédition de code confidentiel

5,25 €

Renouvellement de la carte suite Perte ou Vol

6,75 €

I Virement**Emission d'un virement SEPA**

- Frais par virement interbancaire occasionnel vers un compte d'une autre banque *	2,05 €
- Frais par virement interbancaire occasionnel vers un compte d'une autre banque *	0,73 €
*gratuit si service ACTION ou ACTION BOURSE détenu	

I Prélèvement

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA

gratuit

OFFRE GROUPEE DE SERVICES (stock)

Fin de commercialisation en Septembre 2012

Cotation à une offre groupée de services

I CSCA MOZAIC 12 -17 ans (prélèvement mensuel de 1 €/mois)	12,00 €
I CSCA MOZAIC 18 -25 ans (prélèvement mensuel de 2,50 €/mois)	30,00 €

Le Compte A Composer

Avantage JEUNES : réduction de 50 % du tarif sur la formule souscrite (socle + module)Le Socle (prélèvement mensuel) **1,05 €**

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc)

Crédit Agricole En Ligne "Action"

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur

- Alerte essentielle - mise à disposition et/ ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte mensuel papier ou électronique

Frais d'envoi de chéquier et de la carte à domicile (pour les renouvellements)

Information premier prélèvement SEPA

Opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Dossier Familial (3 mois gratuits sur abonnement annuel)

** ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Dossier Familial**La détention du socle est obligatoire pour toute souscription d'un module*

Module Maîtrise du découvert

'Assurance Sécuricompte Découvert (de 300 € à 2000 €)

'Alerte Souplesse

Franchise d'agios

Module Budget Assurances

Assurance SécuriBudget (auto, habitation, santé, personne)

Module Compte Sécurisé

Assurance Sécuricompte Plus

Assurance Sécuricompte Plus Premium*

Frais d'opposition chèque

Retrait d'espèces de dépannage (carte minute)

Fabrication carte urgente

Réédition code confidentiel

Module Epargne Pilotée

Ecopage

Alerte Ecopage

Assurance SécuriEpargne

Assurance SécuriEpargne Premium*

Relevé global des avoirs

Invest Store Initial (Action Bourse)

Module Suivi@ssuré

Assurance SécuriWeb

Assurance SécuriWeb Premium *

Alerte achat à distance

Alerte temps réel de gestion

Mini relevés

** montant de garanties supérieures*Se reporter
à la rubrique
Offre
Groupées
CSCA

Dégressivité tarifaire

applicable sur le montant total (socle + module)

- 5 % si total souscrit de 4 à 4,99 €

- 10 % si total souscrit de 5 € à 6,99 €

- 15 % si total souscrit de 7 € à 8,99 €

- 20 % si total souscrit > ou = à 9 €

Services d'alertes par SMS*Jeunes 12 - 25 ANS 1/2 Tarif*

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

● Mini Relevé (consommation)	0,15 €
● Alerte SMS	
- Abonnement service SMS	1,40 €
- Consommation service SMS	0,15 €
● Gestion	
- Abonnement service SMS	1,40 €
- Consommation service SMS	0,15 €

IRREGULARITES ET INCIDENTS

Commission d'intervention - Coût par opération (50% du tarif normal)	4,00 €
---	--------

VOS OPERATIONS A L'ETRANGER**PRIX NETS**
Janvier 2018**Paiements vers l'étranger****Virements émis, SWIFT, chèques :**

. En euros dans communauté	4,10 €
. Autres opérations	1,500%
- Minimum	24,00 €
- Maximum	60,00 €
+ Commission de change	0,100%
- Minimum	4,50 €
- Maximum	26,00 €
COM. de requalification (dysfonct)	15,00 €
Frais pour recherche de fonds	
. Simple	20,00 €
. Complexe	60,00 €
Frais pour envoi bilan ou confirmation exécution	20,00 €

Réception de règlements en provenance de l'étranger**Viremens reçus, SWIFT, courrier :**

. En euros dans communauté	gratuit
. Autres opérations	2,000%
- Minimum	18,60 €
- Maximum	33,00 €
+ Commission de change	0,100%
- Minimum	4,50 €
- Maximum	26,00 €
COM. de requalification (dysfonct)	15,00 €

Chèques crédités sauf bonne fin et chèques après encaissement

Commission	2,000%
- Minimum	19,00 €
- Maximum	46,00 €
+ Commission de change	0,100%
- Minimum	4,50 €
- Maximum	26,00 €

Frais d'impayés sur chèque étranger en CSBF (mini)	130,00 €
---	-----------------

VOS OPERATIONS A L'ETRANGER**PRIX NETS**
Janvier 2018**Opérations diverses****Prêts et emprunts en devises**

. Commission de dossier	81,00 €
. Commission de change	
Minimum	15,00 €
Maximum	120,00 €

Comptes en devises

. Commission d'ouverture	46,50 €
. Commission de clôture	46,50 €
. Frais de tenue de cpte/mensuel	14,50 €

Change manuel

Clients / achats Pack de devises (dépannage urgent)	13,40 €
---	---------

Achat et vente de billets/CR

. Clients	6,70 €
. Passage	24,00 €

Commande de devises en ligne

. Commission	3,35 €
--------------	--------

Achat de TC en Euros/CR

. Clients	1,50%
-----------	-------

Achat de TC Autres/CR

. Clients	6,70 €
-----------	--------

SUCCESSION**PRIX NETS
Janvier 2018****Frais de dossier**

I Frais minimum	40,00 €
I Frais maximum	550,00 €
<i>1% de l'actif successoral</i>	
➤ <i>Si actif successoral < ou = 1 000,00 €</i>	gratuit
I Règlements successions vers autres banques (maximum) <i>(Hors Caisses Régionales de Crédit Agricole)</i>	180,00 €
I Frais annuels sur dossiers succession <i>(depuis le 1er janvier 2016)</i>	30,00 €

Recherches et photocopies réalisées par le service SUCCESSION**I Chèques / Pièces de caisse / Contrats (nb. Documents)**

< = 5	gratuit
de 6 à 25	58,10 €
de 26 à 50	116,20 €
> 50	448,00 €

I Relevés de compte / compte

< = 1 an	15,60 €
de 1 à 3 ans	29,10 €
de 4 à 5 ans	58,10 €
> 5 ans	89,60 €

SECURICOMPTE

I SECURICOMPTE (cotisation annuelle)		24,00 €
"SEC"		
I SECURICOMPTE DECOUVERT	<i>cotisations mensuelles</i>	
▫ découvert inférieur ou égal à 300 €		1,35 €
▫ découvert de 300,01 à 800 €		2,31 €
▫ découvert de 800,01 à 1 200 €		3,26 €
▫ découvert de 1 200,01 à 2 000 €		4,23 €
▫ découvert supérieur à 2 000 €		5,67 €
<i>nouvelles tranches depuis le 01/01/2017</i>		
▫ découvert inférieur ou égal à 500 €		2,00 €
▫ découvert de 500,01 à 1 000 €		2,80 €
▫ découvert de 1 000,01 à 2 000 €		4,23 €
▫ découvert supérieur à 2 000 €		5,67 €
I SECURIBUDGET (cotisation annuelle)		20,40 €
I SECURIBUDGET PREMIUM * (cotisation annuelle)		42,00 €
I SECURICOMPTE PLUS	<i>cotisations annuelles</i>	24,00 €
I SECURICOMPTE PLUS PREMIUM*		50,40 €
I SECURIEPARGNE		3,00 €
I SECURIEPARGNE PREMIUM*		22,56 €
I SECURIZEN	<i>cotisations mensuelles</i>	1,90 €
I SECURILIVRET		1,90 €
I SECURIWEB		1,25 €
I SECURIWEB PREMIUM*		2,50 €
* niveau de garantie supérieur		

A.D.I. - ASSURANCE DECES INVALIDITE (Prélèvement à compter de la signature de l'offre)

I Assurance Découvert		5,40 €
I Frais de dossier		
. Décès / Invalidité		
Capital restant dû < 10 000 €		56,00 €
Capital restant dû compris entre 10 001 et 50 000 €		66,70 €
Capital restant dû compris entre 50 001 et 150 000 €		77,40 €
Capital restant dû > 150 001 €		93,50 €

AUTRES SERVICES**PRIX NETS**
Janvier 2018**REVUES CREDIT AGRICOLE****Cotisations annuelles****UNI MEDIAS**

I LETTRE CONTACT	gratuit
I DOSSIER FAMILIAL (prélèvement trimestriel 2018 : 10,90€ TTC)	47,60 €
I DÉTENTE ET JARDIN	17,60 €
I MAISON CRÉATIVE	19,90 €
I RÉGAL	23,90 €
I SANTE MAGAZINE (prélèvement trimestriel 2018 : 7,90€ TTC)	31,60 €
I DETOURS en France (prélèvement trimestriel 2018 : 11,25€ TTC)	45,00 €

DATES DE VALEUR OPÉRATIONS COURANTES - (J = Jours ouvrés)

OPÉRATIONS DE CAISSE

. Dépôt d'espèces au guichet	J	<i>J = Jour de l'opération</i>
. Retrait d'espèces au guichet	J	
. Retrait d'espèces au DAB (1)	DATE DU RETRAIT	

OPÉRATIONS DE RECOUVREMENT

. Remise de chèques	J + 1	<i>J = Jour de la remise</i>	<i>délai moyen de règlement des chèques à la C.R.=2 jours (y compris chèque de banque ou chèque Notaire)</i>
---------------------	--------------	------------------------------	--

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

. Chèque débité	J	<i>J = Jour de position au compte</i>	<i>CR débitée à J + 1</i>
. Traite débitée	J - 1	<i>J = Jour de position au compte</i>	<i>CR débitée à J + 1</i>
. Virement interbancaire émis	J	<i>J = Jour de position au compte</i>	<i>CR débitée à J + 1</i>
. Virement interbancaire reçu	J		
. Virement interne (Cpte à Cpte)	J	<i>J = Jour de position au compte</i>	
. Avis de prélèvement	J		<i>CR débitée à J + 1</i>
. Paiement carte à débit immédiat	J	<i>J = Jour de position au compte</i>	

Paiement carte à débit différé

- Paiement effectué entre le 1er et le 22 du mois M
- Paiement effectué après le 22 du mois M

Dernier jour du mois M

Dernier jour du mois M + 1

OPÉRATIONS TITRES

. Opération de bourse au comptant	ventes : J + 3	<i>transfert de propriété des titres 3 jou Via CAI Chevreux après la date de négociation</i>
	achats : J	
. Opération de bourse à terme	Date de liquidation	<i>La date de valeur appliquée au client est égale à la date de recouvrement des fonds par la C.R.</i>
. Remboursement de bons	Date d'opération	
. Règlement coupons	Date d'échéance	

(1) - Autres CR - Autres Banques / Zones Euros et hors Euros

DATES DE VALEUR OPÉRATIONS INTERNATIONALES

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

. Virement émis en Euros et Devises	J	<i>J = Jour du virement par la C.R.</i>
. Virement reçu en Euros et Devises	Euros = J Devises = J + 2	<i>J = date de valeur CR sur compte CNCA</i>
. Remise chèque Euros	J + 7	<i>J = Jour de réception et de saisie par la C.R.</i>
. Remise chèque en Devises	Selon pays	
. Crédit documentaire	Date de transfert des fonds	
. Prêts, placements en Devises	Valeur contractuelle ou date d'échéance	

OPÉRATIONS DIVERSES

. Remboursement anticipé de prêt	Date de réception de l'ordre client
. Intérêts débiteurs / DAV, OC	1er jour du trimestre

RESOUDRE UN LITIGE

Une relation de qualité et de proximité est une des priorités du Crédit Agricole Sud Méditerranée.
Aussi, afin de mieux répondre à vos préoccupations, vous disposez des interlocuteurs ci-après :

RECOURS INTERNES :

1 ▪ Votre Agence : votre réclamation doit être formulée auprès de votre conseiller ou de votre Directeur d'Agence

2 ▪ Le service Qualité et Réclamations Clients : si la réponse apportée à votre réclamation n'est pas satisfaisante, vous pouvez vous adresser :

- ✓ par courrier à notre service Qualité et Réclamations Clients à l'adresse suivante : 30 rue P. Bretonneau - BP39923 - 66832 PERPIGNAN CEDEX 9
- ✓ par courriel sur <https://www.ca-sudmed.fr/ResoudreUnLitige.html>

Nous nous engageons à prendre en charge **sous 48h** votre réclamation et à vous apporter une réponse dans les meilleurs délais*.

* dans un délai maximum de 2 mois conformément à la recommandation ACP n° 2011-R-05.

Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
 - le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
 - les services de paiement ;
- les prestataires de services de paiement ;

le Service Client répond au Client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le Client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée au dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressé dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

RECOURS EXTERNES :

▪ La médiation

En dernier recours, si la réponse apportée par le service Qualité et Réclamations Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir le Médiateur :

➤ M. le Médiateur de la consommation :

- par courrier à l'adresse suivante : Mr le Médiateur du Crédit Agricole SUDMEDITERRANEE, BP 90061 - 66755 SAINT CYPRIEN CEDEX
- sur le site Internet : <https://www.lemediateur-ca-sudmed.fr>

➤ M. le Médiateur de l'Assurance (litiges portant sur le contrat) :

- par courrier à l'adresse suivante : Mr le Médiateur de l'Assurance, TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09
- sur le site Internet : <http://www.mediation-assurance.org/>

☞ Condition : tous les recours internes doivent être préalablement épuisés. Vous ne pourrez vous adresser au médiateur de l'assurance qu'après avoir sollicité le Service Clients de l'assureur concerné (plus d'information sur <https://www.ca-assurances.com/contact-0>)

➤ M. le Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers :

- par courrier à l'adresse suivante : Mr Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02
- sur le site Internet : <http://www.amf-France.org/>

➤ Plateforme Européenne des Litiges : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

▪ L'action civile

* dans un délai maximum de 2 mois conformément à la recommandation ACP n° 2011-R-05.

*La souscription de certains produits et services est soumise à conditions et / ou à l'accord de la Caisse Régionale.
Renseignez vous auprès de votre agence.*

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD MEDITERRANEE - www.ca-sudmed.fr

Société Coopérative à Capital Variable agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé au 30 rue Pierre Bretonneau - BP 39 923 - 66 832 PERPIGNAN Cedex 9 - 776 179 335 RCS PERPIGNAN - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des intermédiaires en Assurance sous le n° 07 029 669.

LEXIQUE


CAEL	Crédit Agricole En Ligne
CAC	Compte A Composer
CSCA	Compte Service Crédit Agricole
SEPA	Single Euro Payments Area
IRA	Indemnité de Remboursement Anticipé
RIB	Relevé d'Identité Bancaire
IBAN	International Bank Account Number
RDC	Relevé De Compte
IFI	Impôt sur la Fortune Immobilière
CAM	Crédit Agricole Mutuel
DAB	Distributeur Automatique de Billets
LSB	Libre Service Bancaire
BAM	Banque à Accès Multiple
CA	Crédit Agricole
TIP	Titre Interbancaire de Paiement
NPAI	N'habite Pas à l'Adresse Indiquée
PPA	Prêt Personnel Affecté
CA.SA	Crédit Agricole SA
PEL	Plan Epargne Logement
CEL	Compte Epargne Logement
PEA	Plan Epargne en Action
CTO	Compte Titre Ordinaire
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
IFU	Imprimé Fiscal Unique
FICP	Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers
PPA	Prêt Personnel Affecté
PC	Prêt Conventionné
PTH	Prêt Tout Habitat
PAS	Prêt à l'Accession Sociale
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
DAV	Dépôt A Vue
CR	Caisse Régionale

Vous pouvez retrouver le guide complet des termes bancaires dans le glossaire accessible sur notre site ca-sudmed.fr dans la rubrique "réglementations".

 Services inclus dans le CAC

 Ce logo vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma carte ou auprès de votre Conseiller.

 Services bancaires de base

 Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier

PAYS SEPA



* Pays de la zone SEPA :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Suède
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin
- La principauté de Monaco